



municipales

Quelle vie associative à Rennes demain ?

Débat du 16 janvier 2020
Synthèse des propositions
des candidats

Ce document résume les propositions pour la vie associative formulées à l'oral par les candidat-e-s lors du débat du 16 janvier 2020. Six candidats ont répondu à notre invitation : Nathalie Appéré, Charles Compagnon, Frank Darcel, Carole Gandon, Enora Le Pape, Matthieu Theurier, une liste n'a pas donné suite et la liste de Christian Estevez n'a pu participer en raison de son annonce de candidature trop tardive. Pour une vision plus complète de leurs programmes, nous vous invitons à vous référer à leurs supports de communication respectifs.

Sans parler du montant des subventions, que changeriez-vous dans les relations Ville-associations ?

E. Le Pape (Rennes en commun)

- Mettre en place des Etats Généraux de la vie associative pour refonder la Charte des Engagements Réciproques.
- Préserver et garantir la reconnaissance du rôle d'interpellation des associations.
- Réfléchir à la manière dont l'expertise des associations est utilisée dans les politiques publiques.

M. Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

- Organiser des Etats Généraux de la vie associative avant 2023, afin de préparer le prochain re-conventionnement avec les équipements de quartiers.
- Revoir avec les associations la Charte des engagements réciproques.
- Favoriser les comités consultatifs placés auprès des élus et intégrant des associations. Créer un conseil consultatif permanent de la vie associative.

C. Compagnon (Libres d'agir pour Rennes)

- Changer les relations, passer de démocratie participative à la démocratie coopérative et continue.
- Simplifier les relations Ville-associations.

F. Darcel (Rennes Bretagne Europe)

- Constituer un conseil des associations, qui réunirait les adjoints les plus concernés par les relations avec les associations (sport, culture, accessibilité...), ainsi qu'un.e représentant.e de la Région et des représentants des associations.
- Développer de nouveaux lieux comme une « maison du patrimoine » (associations de langue bretonne et de langue galèse) et une « maison des communautés » (associations réunissant des personnes de cultures étrangères) et lier ces deux lieux de manière à créer des liens entre anciens et nouveaux Rennais.
- Mettre en place une campagne de communication à l'intention de tous les Rennais pour faire comprendre à ceux qui ne sont membres d'aucune association à quel point ces structures aident à la vie de tous les citoyens de la ville.

N. Appéré (Pour Rennes)

- Réviser la Charte des Engagements Réciproques pour repenser la place des associations dans les différents comités consultatifs ainsi que les modalités de dialogue sur la politique de soutien à la vie associative.
- Consolider le dialogue avec le MAR.
- Faciliter les démarches et étendre le guichet unique à l'ensemble des démarches entre la Ville et les associations.

C. Gandon (Révéler Rennes)

- Revisiter la Charte des Engagements Réciproques entre la ville et les associations, pour renouer le dialogue avec les associations et le MAR.
- Veiller à respecter la capacité d'interpellation et de co-construction des associations.
- Mettre en place une plateforme de l'engagement, qui permette de centraliser les différentes formes d'engagement, qu'ils soient ponctuels ou durables, y compris le prêt de locaux ou de matériels par des entreprises, le mécénat de compétences, voire des prêts financiers. Cette plateforme doit simplifier la communication et les échanges entre les associations et les Rennais.

Accompagnement, locaux, prêt de matériel, subventions : que proposerez-vous concrètement aux associations ?

E. Le Pape (Rennes en commun)

- Maintenir une enveloppe constante mais des subventions qui suivent l'inflation, notamment des fluides.
- Développer les locaux associatifs et permettre à chaque association de bénéficier d'une salle de réunion gratuite par an, au minimum.
- Réserver dans les ZAC des lieux de convivialité pour les associations, pour les rencontres.
- Développer des tiers lieux, à l'instar de l'Hôtel Pasteur.
- Accompagner les associations sur la comptabilité, les ressources humaines. Cet accompagnement serait assuré par la mairie.
- Le MAR pourrait former les bénévoles pour favoriser la mutualisation, à condition d'avoir un salarié en plus.

M. Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

- Maintenir le volume des subventions.
- Multiplier les conventions sur 3 ou 6 ans et les généraliser à Rennes Métropole.
- Déployer un contrat associatif d'intérêt métropolitain qui permettrait d'accompagner sur 2 ans des postes associatifs avec un fort impact pour le territoire. Il permettra aussi d'accompagner les coopérations entre associations
- Inscrire au budget une enveloppe agile, pour tous les projets associatifs qui ne rentrent aujourd'hui dans aucune case quand bien même on les juge intéressants.

C. Compagnon (Libres d'agir pour Rennes)

- Répondre aux demandes de locaux dans les quartiers pour continuer à intensifier la présence des associations sur tous les territoires.
- Définir une charte portant sur l'engagement durable et éco-responsable des associations et en faire une condition aux aides.
- Faire la transparence sur l'ensemble des subventions accordées.
- Favoriser les mutualisations.

F. Darcel (Rennes Bretagne Europe)

- Développer les salles de répétition et consacrer la salle Guy Ropartz à la culture hip hop.
- Normaliser les relations avec l'Etat pour qu'une plus grande partie des impôts (comme dans d'autres régions européennes) et des taxes reste en Bretagne, ce qui permettrait d'avoir davantage de moyens pour les subventions et la culture.

N. Appéré (Pour Rennes)

- La Ville consacre chaque année 40 M€ aux subventions associations et ce poste a augmenté au cours des dernières années de même que le soutien à l'emploi associatif, alors que les ressources de la Ville diminuaient. La Ville met également à disposition des associations 138 000 m² de locaux.
- Mettre en place une réserve citoyenne, qui permette de s'engager dans des associations, même pour des actions ponctuelles.

C. Gandon (Révéler Rennes)

- Maintenir le budget de la politique associative grâce à un véritable pacte de confiance avec les associations et s'appuyer sur le conventionnement sur 6 ans pour travailler sereinement. Le modèle rennais repose sur

l'implication des associations elles-mêmes dans la gestion des équipements. Il faut poursuivre cette relation de confiance.

- Réfléchir à l'utilisation des équipements de quartier, les ouvrir le week-end à d'autres associations, moyennant des contreparties (des activités pour le quartier, par exemple).
- Mettre en place une cellule d'appui aux projets associatifs dont la finalité sera d'accompagner des associations, sur la base du volontariat et sur une période donnée, autour de trois axes stratégiques : pérennisation et diversification des financements (mécénat, financement participatif, crédits européens), conseil juridique et mutualisation des moyens humains et matériels. Ce dispositif est essentiel pour apporter aux associations les moyens de grandir, d'innover, de préparer l'avenir, et surtout de se concentrer sur ce qui fait leur ADN : le lien social, la créativité et le contact humain.

Faut-il mieux coordonner les politiques associatives avec celles des villes voisines ?

E. Le Pape (Rennes en commun)

- Ne pas favoriser Rennes au détriment de la 2e couronne, à cause d'un transfert de compétences vers la Métropole.
- Maintenir la commune comme lieu de la proximité, du dialogue avec les élus.
- Envisager un statut métropolitain pour que des associations puissent demander des subventions, des locaux. Que les associations prennent la main en interpellant plus régulièrement le Conseil Métropolitain.
- De manière générale, la coordination des politiques doit venir des besoins des associations plus que des élus.

M. Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

- Mieux coordonner, oui, mais la commune doit rester l'interlocuteur privilégié.
- Développer la vie associative au niveau métropolitain :
 - Développer une foncière, avec un actionariat public, qui puisse acquérir des locaux sur le territoire de la métropole pour les restituer, avec des tarifs modérés, à des associations ou des structures de l'économie sociale et solidaire en création d'activité
 - Développer une politique de tiers-lieux, de friches.
 - Reconnaître l'intérêt métropolitain des actions des associations de la Maison de la consommation et de l'environnement via les contrats associatifs d'intérêt métropolitain.
- Rapprocher les services en charge de la vie associative (Ville de Rennes) et les services en charge de l'économie sociale et solidaire (Rennes Métropole).

C. Compagnon (Libres d'agir pour Rennes)

- Distinguer les associations rennaises et les associations à rayonnement métropolitain au moment de la révision des conventions. Celles dont le rayonnement est rennais n'ont pas besoin d'une couche administrative supplémentaire. Pour d'autres, il est important d'avoir une coordination avec les villes autour pour développer les synergies. Ça permet d'augmenter des moyens sans toucher à la liberté des associations.

F. Darcel (Rennes Bretagne Europe)

- Trouver de la cohérence entre les associations de Rennes et des villes de la première couronne. Fusionner Rennes avec les communes les plus proches (12 communes en tout) pour renforcer ces synergies.

N. Appéré (Pour Rennes)

- Soutenir la vie associative doit se faire au niveau de la commune.
- La métropole doit franchir une nouvelle étape dans sa relation avec les associations.
 - Transposer les logiques de la fabrique citoyenne au niveau métropolitain, en associant davantage les associations aux politiques structurantes au niveau métropolitain.
 - Renforcer le soutien de la Métropole aux associations qui interviennent sur son champ de compétence.
 - Mettre en place d'une fabrique citoyenne métropolitaine du climat, pour engager de nouvelles relations avec un cadre de soutien adapté.

C. Gandon (Révéler Rennes)

- Coordonner la politique associative de Rennes avec celle des autres villes est essentiel. Dans cet esprit, les grands équipements (sportifs, culturels...) doivent faire l'objet d'une mutualisation et d'une coordination à l'échelle métropolitaine.

- Dans le même temps, il faut coordonner la politique associative à l'échelle de la ville en associant pleinement tous les élus, notamment les adjoints en charge de la culture, des solidarités, du sport...
- Créer la plateforme de l'engagement à l'échelle métropolitaine, pour que les entreprises situées hors Rennes qui souhaitent soutenir tel club ou tel événement puissent le faire.

Quelles sont vos propositions pour aider les associations à mieux intégrer le développement durable dans leurs activités ?

E. Le Pape (Rennes en commun)

- Faire référence au Développement Durable dans la Charte des Engagements Réciproques.
- Permettre aux associations de bénéficier de la politique d'achat de la Ville pour obtenir des tarifs préférentiels auprès de producteurs locaux lorsqu'elles organisent des événements conviviaux.
- Mettre en place une gratuité totale des transports et, pour la période de transition, proposer une carte Korrigo à tarif préférentiel par association.

M. Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

- Abandonner le projet de Zenith à 70 M€ et utiliser cette somme pour la rénovation thermique ou la construction d'une dizaine de bâtiments, notamment des locaux associatifs.
- Mettre en avant les initiatives des associations et les valoriser dans les subventions (mise en place d'une clause d'éco-responsabilité, qui devra être accompagné).
- Créer un Dispositif local d'accompagnement (DLA) « développement durable et égalité ».

C. Compagnon (Libres d'agir pour Rennes)

- Inscrire dans la Charte des engagements réciproques un principe d'éco-responsabilité des événements, avec une optimisation : donner un bonus à celles qui sont engagées.
- Développer avec le MAR et les associations dont c'est l'objet une structure d'accompagnement dans cette démarche d'éco-responsabilité.

F. Darcel (Rennes Bretagne Europe)

- Aider les associations directement concernées à travailler dans cette direction, en s'inspirant par exemple du Collectif des Festivals (regroupant tous les festivals bretons) qui propose un diagnostic développement durable gratuit aux organisateurs de festivals de Bretagne.
- Renforcer la desserte des lieux associatifs par les transports en commun.
- Que le maître mot en ce domaine soit le pragmatisme : des résultats concrets plutôt que de longs discours.

N. Appéré (Pour Rennes)

- Continuer à travailler avec les associations tournées vers la question environnementale et à soutenir la Maison de la consommation et de l'environnement pour qu'elle les accompagne.
- Multiplier et soutenir les dispositifs qui permettent aux associations d'être plus vertueuses (groupements d'achats, projet d'économie circulaire...).

C. Gandon (Révéler Rennes)

- Privilégier une approche large du développement durable, qui s'appuie sur le référentiel de l'ONU.
- Inscrire dans la Charte des engagements réciproques des objectifs de développement durable atteignables.
- Ne pas être dans les contraintes. Mettre en valeur les bonnes pratiques et créer des lieux d'échanges.
- S'assurer que la Ville soit exemplaire, notamment par la rénovation thermique des équipements.



MAR
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
RENNAIS

6 Cours des Alliés • 35000 RENNES

mar@assorennes.org • mouvement-associatif-rennais.org